

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BOUYGUES

Société anonyme au capital de 342 818 079 €.
Siège social : 32, avenue Hoche, 75008 Paris.
572 015 246 R.C.S. Paris – APE : 7010Z.

Avis de convocation.

M^{mes} et MM. les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire), qui se tiendra à Challenger, 1, avenue Eugène Freyssinet, 78280 Guyancourt, le jeudi 23 avril 2009, à 15 h 30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Partie Ordinaire :

- Rapport du conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'assemblée générale ordinaire ;
- Rapport de gestion du conseil d'administration ;
- Rapport du président du conseil d'administration ;
- Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice 2008 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 ;
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration ;
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés ;
- Approbation des comptes annuels et des opérations de l'exercice 2008 ;
- Approbation des comptes consolidés et des opérations de l'exercice 2008 ;
- Affectation du résultat, fixation du dividende ;
- Approbation des conventions et engagements réglementés ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Martin Bouygues ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Francis Bouygues ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Pierre Barberis ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur François Bertièrre ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Georges Chodron de Courcel ;
- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Ernst & Young Audit ;
- Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant (Auditex) ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour opérer sur les actions de la société.

Partie Extraordinaire :

- Rapport du conseil d'administration sur les résolutions présentées à l'assemblée générale extraordinaire ;
- Rapports spéciaux des commissaires aux comptes ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour réduire le capital social par annulation d'actions ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou d'une filiale ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ;

- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ou d'une filiale ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour fixer, selon les modalités fixées par l'assemblée générale, le prix d'émission sans droit préférentiel de souscription, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée ;
- Délégation de pouvoirs donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social, sans droit préférentiel de souscription, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social en faveur des salariés ou mandataires de la société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des actions en conséquence de l'émission, par une filiale, de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la société ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre toutes valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance ;
- Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique portant sur les titres de la société ;
- Autorisation donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital social en période d'offre publique ;
- Pouvoirs pour formalités.

L'assemblée générale mixte se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée

Les actionnaires souhaitant assister à cette assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, devront impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 20 avril 2009, à zéro heure, heure de Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, une attestation de participation constatant l'inscription ou l'enregistrement comptable de leurs actions au plus tard le lundi 20 avril 2009, à zéro heure, heure de Paris.

B. Mode de participation à cette assemblée

1. Les actionnaires désirant assister à cette assemblée pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- pour les actionnaires nominatifs : demander une carte d'admission à la société Bouygues - Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris (Numéro vert : 0 805 120 007 - Fax : 01 44 20 12 42) ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, qu'une carte d'admission leur soit adressée par la société Bouygues au vu de l'attestation de participation qui lui aura été transmise ; l'actionnaire au porteur qui n'aurait pas reçu sa carte d'admission le lundi 20 avril 2009, à zéro heure, heure de Paris, pourra se faire délivrer directement l'attestation de participation par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres.

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à cette assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance pourront :

- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation, à la société Bouygues, Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance et le renvoyer, accompagné de l'attestation de participation, à la société Bouygues, Service Titres, 32, avenue Hoche, 75008 Paris.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la société Bouygues - Service Titres - 32 avenue Hoche - 75008 Paris, au plus tard le lundi 20 avril 2009, à minuit, heure de Paris.

3. Conformément à l'article R.225-85-III du Code de commerce, lorsque l'actionnaire aura déjà exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation pour assister à l'assemblée, il ne pourra plus choisir un autre mode de participation.

L'avis prévu par l'article R.225-73 du Code de commerce a été publié au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 6 mars 2009.

Le Conseil d'Administration.